

## Synthèse du PASS-INNOVATION 2011-118

**Procédé : BACSUN/ELSINGOR**

(avec modules Latitude Solar P6-60/6)

Titulaire : Société ELSINGOR Sarl, Route de Luxembourg 67, FR-59777 EURALILLE

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2011-118. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

#### 1.1.1. Description succincte

Les modules sont mis en œuvre sur des bacs en acier spécialement conçus par l'intermédiaire de profilés en aluminium extrudé venant enfourcher les ondes du bac.

#### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Utilisation en FRANCE européenne, sauf en climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m

Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.

Une implantation sur des versants de pente imposée par la toiture, comprise entre 5 à 65°.

Une mise en œuvre en toiture sur charpentes métalliques ou charpentes bois, en remplacement des bacs acier ou de plaques ondulées (fibrociments notamment). Par extension et utilisation de kits d'adaptation, le procédé peut être appliqué aux toitures inclinées en tuiles ou en ardoises et sur charpentes bois de type industriel (fermettes).

### 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2011-118 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

### 3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 02/05/2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2011-118.